



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 30

**OBJET : 2025T06 – CRÉATION D'UN TERRAIN DE PADEL COUVERT ET
DEUX COURTS DE SQUASH À AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1 1 2 30

OBJET : 2025T06 – CRÉATION D'UN TERRAIN DE PADEL COUVERT ET DEUX COURTS DE SQUASH À AUVILLAR

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la Commande Publique.

La consultation concerne la création d'un terrain de padel couvert et deux courts de squash à Auvillar, décomposées en plusieurs lots, dont la date de remise des offres était fixée au 15 mai 2025 à 12h00.

Une Commission des Plis s'est tenue le 17 juillet 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : VRD/ESPACE EXTÉRIEUR

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
SAS ESBTP	47310 ESTILLAC
2RTP	31780 CASTELGINEST

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %

2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
--	---------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat ESBTP est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le candidat suivant :

Estimation Solution de base : 101 407,50 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	ESBTP	Offre de base négociée : 70 000,00 €
2	2RTP	Offre de base négociée : 95 598,51 €

LOT 2 : GROS OEUVRE

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
ETC	82200 MOISSAC
PONS BATIMENT	82100 CASTELSARRASIN
SEG FAYAT	47000 AGEN
SAS OUSTRIN	47240 BON ENCONTRE

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du	10,00 %

projet (1 page A4 recto verso maximum)	
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SEG FAYAT est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 145 320,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	SEG FAYAT	Offre de base négociée : 135 000,00 €
2	ETC	Offre de base négociée : 150 000,00 €
3	PONS BATIMENT	Offre de base négociée : 145 316,00 €
4	SAS OUSTRIN	Offre de base : 170 630,28 €

LOT 3 : CHARPENTE METALLIQUE/BARDAGE/MENUISERIES

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
PBM CONCEPT	65350 LANSAC
SAS DACOSTA BATIMENT	32700 LECTOURE
LACOSTE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE	82370 LABASTIDE SAINT-PIERRE
SAS DL GARONNE	31600 SEYSSSES

Les critères d'analyse des offres pour le lot 3 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat LACOSTE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 288 749,50 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	LACOSTE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE	Offre de base négociée : 225 551,24 €
2	SAS DL GARONNE	Offre de base négociée : 249 364,84 €
3	SAS DACOSTA BATIMENT	Offre de base négociée : 247 891,00 €
4	PBM CONCEPT	Offre de base : 229 372,00 €

LOT 4 : TERRAIN DE PADEL

5 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS SPTM	82710 BRESSOLS
JOKO PADEL	64100 BAYONNE
SAS MG SPORTS	17200 ROYAN
GROUPE SAE TENNIS D'AQUITAINE	33561 CARBON BLANC CEDEX
SARL CLEAN NATURE	82000 MONTAUBAN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 4 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat JOKO PADEL est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 43 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	JOKO PADEL	Offre de base négociée : 33 121,90 €
2	GROUPE SAE TENNIS D'AQUITAINE	Offre de base négociée : 37 000,00 €
3	SAS SPTM	Offre de base : 42 700,00 €
4	SARL CLEAN NATURE	Offre de base : 40 105,00 €
5	SAS MG SPORTS	Offre de base : 37 840,00 €

LOT 5 : TERRAIN DE SQUASH

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS MG SPORTS	17200 ROYAN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 5 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %

2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
--	---------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat SAS MG SPORTS présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. L'écart de prix par rapport à l'estimation s'explique principalement par le revêtement de mur et de sol spécifiquement lié aux contraintes des équipements sportifs.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le candidat suivant :

Estimation : 56 125,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	SAS MG SPORTS	Offre de base : 71 840,00 €
2	SAS MG SPORTS	Offre variante : 108 454,70 €

LOT 6 : PLOMBERIE/CVC

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
HERVÉ THERMIQUE	82000 MONTAUBAN
FURLAN ÉLECTRICITÉ	82400 VALENCE D'AGEN
EURL MABILAT	31390 PEYSSIES
AIDELEC	82400 VALENCE D'AGEN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 6 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %

2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat EURL MABILAT est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 57 350,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	EURL MABILAT	Offre de base négociée : 45 099,74 €
2	HERVÉ THERMIQUE	Offre de base négociée : 46 500,00 €
3	AIDELEC	Offre de base négociée : 48 317,00 €
4	FURLAN ÉLECTRICITÉ	Offre de base : 47 629,00 €

LOT 7 : ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
RÉSOLEC	82400 POMMEVIC
EURL MABILAT	31390 PEYSSIES
EURL JP FAUCHE	82400 VALENCE D'AGEN
AIDELEC	82400 VALENCE D'AGEN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 7 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat EURL JP FAUCHE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 36 412,50 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	EURL JP FAUCHE	Offre de base négociée : 33 773,90 €
2	AIDelec	Offre de base négociée : 34 125,00 €
3	RÉSOLEC	Offre de base négociée : 34 315,75 €
4	EURL MABILAT	Offre de base : 52 902,31 €

LOT 8 : SECOND OEUVRE

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
EURL MABILAT	31390 PEYSSIES
SGSO	81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Les critères d'analyse des offres pour le lot 8 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40,00 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique	60,00 %
2.1-Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet	20,00 %
2.2-Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %
2.3-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	10,00 %
2.4-Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques	10,00 %
2.5-Démarche environnementale au sein de l'entreprise et moyens permettant de réduire l'impact environnemental du chantier (1 page A4 recto verso maximum)	10,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat EURL MABILAT présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

L'écart de prix par rapport à l'estimation s'explique par le prix relativement élevé des cloisons en panneaux stratifiées des douches et du revêtement de sol en carrelage.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le candidat suivant :

Estimation : 17 125,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	EURL MABILAT	Offre de base négociée : 25 925,96 €
2	EURL MABILAT	Offre variante négociée : 25 069,96 €
3	SGSO	Offre de base négociée : 30 122,26 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 : VRD/ESPACE EXTÉRIEUR : d'attribuer le marché au candidat ESBTP, pour son offre de base négociée d'un montant forfaitaire de 70 000,00 € HT,
- pour le lot 2 : GROS ŒUVRE : d'attribuer le marché au candidat SEG FAYAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 135 000,00 € HT,
- pour le lot 3 : CHARPENTE MÉTALLIQUE/BARDAGE/MENUISERIES : d'attribuer le marché au candidat LACOSTE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 225 551,24 € HT,
- pour le lot 4 : TERRAIN DE PADEL : d'attribuer le marché au candidat JOKO PADEL, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 33 121,90 € HT,
- pour le lot 5 : TERRAIN DE SQUASH : d'attribuer le marché au candidat SAS MG SPORTS, pour son offre de base pour un montant forfaitaire de 71 840,00 € HT,
- pour le lot 6 : PLOMBERIE/CVC : d'attribuer le marché au candidat EURL MABILAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 45 099,74 € HT,
- pour le lot 7 : ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE : d'attribuer le marché au candidat EURL JP FAUCHE, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 33 773,90 € HT,
- pour le lot 8 : SECOND ŒUVRE : d'attribuer le marché au candidat EURL MABILAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 25 925,96 € HT,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 : VRD/ESPACE EXTÉRIEUR : d'attribuer le marché au candidat ESBTP, pour son offre de base négociée d'un montant forfaitaire de 70 000,00 € HT,
- pour le lot 2 : GROS ŒUVRE : d'attribuer le marché au candidat SEG FAYAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 135 000,00 € HT,
- pour le lot 3 : CHARPENTE MÉTALLIQUE/BARDAGE/MENUISERIES : d'attribuer le marché au candidat LACOSTE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 225 551,24 € HT,
- pour le lot 4 : TERRAIN DE PADEL : d'attribuer le marché au candidat JOKO PADEL, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 33 121,90 € HT,
- pour le lot 5 : TERRAIN DE SQUASH : d'attribuer le marché au candidat SAS MG SPORTS, pour son offre de base pour un montant forfaitaire de 71 840,00 € HT,
- pour le lot 6 : PLOMBERIE/CVC : d'attribuer le marché au candidat EURL MABILAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 45 099,74 € HT,
- pour le lot 7 : ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE : d'attribuer le marché au candidat EURL JP FAUCHE, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 33 773,90 € HT,
- pour le lot 8 : SECOND ŒUVRE : d'attribuer le marché au candidat EURL MABILAT, pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 25 925,96 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL




Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 JUL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

28 JUL. 2025

AR Préfecture

2025T06 – Création d'un terrain de padel couvert et deux courts de squash à Auvillar Attribution d'un marché public de travaux

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC1_1_2_30-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_30
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1_1_2_30 - 2025T06 – Creation d'un terrain de padel couvert et deux courts de squash à Auvillar AMPT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:16:03
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:16:12